Les enseignants du Lycée polyvalent François Arago

 Villeneuve St Georges, le 01/09/2015

À Madame Najat VALLAUD-BELKACEM

 Ministre de l’Éducation Nationale

110 rue de Grenelle

75007 PARIS

Sous couvert du chef d’établissement

Copies :

À Madame Catherine MOREAU, Directrice de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ)

Au conseil local FCPE de Villeneuve Saint Georges

À la mairie de Villeneuve Saint Georges

Aux syndicats :

-Pascal CHAMBONNET SNFOLC

-Thierry HENIQUE SNETAA-FO

-Catherine ANGLESIO et Isabelle TRUFFINET SNES-FSU

-Matthias PEREZ - CGT Educ'Action

 Madame la ministre,

Suite à notre courrier du 1er juillet 2015 (copie en annexe), nous avons constaté avec regret lors de la prérentrée que la question du statut des heures d’Accompagnement Personnalisé (AP) restait sans réponse de votre part. Pourtant, les emplois du temps des élèves, comme des professeurs, doivent être opérationnels et conformes aux textes au plus vite. En effet, la situation dans laquelle nous nous trouvons en ce début d’année est problématique :

* Devant le refus de plusieurs collègues d’assurer l’AP en HSE, toutes les heures d’AP ne sont pas assurées auprès des élèves. Or c’est un enseignement régulier, inscrit dans les grilles horaires réglementaires des élèves.
* Le traitement est inégal entre professeurs assurant l’AP : en HSE pour certains, en HSA pour d’autres, d’où la nécessité de considérer l’AP comme il est décrit dans les textes (c’est-à-dire comme une heure d’enseignement à part entière : *cf*. BO du 30 avril 2015) et donc de le maintenir dans nos services.

Aussi, comme nous l’avions annoncé dans la pétition déposée en juin auprès du rectorat de Créteil, une assemblée générale exceptionnelle des enseignants s’est tenue dès le 31 août. Il en résulte le présent courrier, l’actualisation de notre pétition, la demande d’une audience immédiate auprès de Madame la rectrice de Créteil ainsi que le dépôt d’un préavis de grève. Sachez que nous ne souhaitons ni sacrifier la qualité de l’enseignement proposé à nos élèves, ni nos conditions de travail et de rémunération. Nous demandons donc que les moyens de fonctionner convenablement et dans le respect des textes nous soient donnés (il semble que ce soit une trentaine d’heures qui manque pour que toutes les heures d’AP soient rémunérées au même titre que les autres heures d’enseignement). Il est pour le moins aberrant que les emplois du temps aient été construits autour d'un flou réglementaire au niveau du statut de l'AP.

Une réponse urgente de la part de vos services juridiques s’impose. Tolérer, voire institutionnaliser le traitement de l’AP en HSE remettrait totalement en cause l’esprit (*cf*. rapport du sénat, <http://www.senat.fr/rap/a09-104-5/a09-104-525.html>), la pertinence et l’efficacité de ce dispositif et nous ne doutons pas que vous soyez profondément attachée à la conformité de sa mise en œuvre. En effet,maintenir l’AP en service effectif reviendrait à le confier aux professeurs acceptant les HSE et non en fonction des besoins réels des élèves. En outre, la charge de travail des professeurs deviendrait plus lourde (le fait de « sortir » les heures d’AP des services implique la prise en charge de classes supplémentaires pour « boucler » les services) et leur rémunération plus précaire (soumise à de multiples variables : absence des élèves lorsqu’ils participent à des actions d’information et de prévention, des sorties, des voyages scolaires, mais aussi jours fériés, arrêt de travail pour maladie, journée de formation continue…).

Nous espérons que vous accorderez toute votre attention à la question juridique que nous soulevons et à la situation problématique que nous connaissons dans notre établissement.

Nous vous prions de croire, Madame la ministre, en l’assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Les enseignants

Pour information, historique de nos demandes et interpellations

* Courrier des enseignants à M Fix, proviseur du lycée – 11/06/2015
* Courrier des enseignants, soutenus par les syndicats, à Madame la rectrice de Créteil – 12/06/2015
* Courrier des parents d’élèves à Madame la Ministre - 15/06/2015
* Courrier de Madame le Maire de Villeneuve Saint Georges à Madame la ministre – 16/06/2015
* Pétition des enseignants, soutenus par les syndicats, déposée auprès du rectorat de Créteil – 25/06/2015
* Courrier des enseignants, soutenus par les syndicats, à Madame la rectrice – 01/07/2015
* Courrier des enseignants, soutenus par les syndicats, aux services juridiques académique et ministériel – 01/07/2015

Les enseignants du Lycée polyvalent François Arago

 Villeneuve St Georges, le 01/09/2015

À l’attention de Madame Béatrice GILLE

Rectrice de l’Académie de Créteil

 4 rue Georges Enesco

94000 CRETEIL

Sous couvert du chef d’établissement

Copies :

À Madame Véronique FAURE, Chef du service juridique académique

Au conseil local FCPE de Villeneuve Saint Georges

À la mairie de Villeneuve Saint Georges

Aux syndicats :

-Pascal CHAMBONNET SNFOLC

-Thierry HENIQUE SNETAA-FO

-Catherine ANGLESIO et Isabelle TRUFFINET SNES-FSU

-Matthias PEREZ - CGT Educ'Action

 Madame la rectrice,

Suite à notre courrier du 1er juillet 2015 (copie en annexe), nous avons constaté avec regret lors de la prérentrée que la question du statut des heures d’Accompagnement Personnalisé (AP) restait sans réponse de votre part. Pourtant, les emplois du temps des élèves, comme des professeurs, doivent être opérationnels et conformes aux textes au plus vite. En effet, la situation dans laquelle nous nous trouvons en ce début d’année est problématique :

* Devant le refus de plusieurs collègues d’assurer l’A.P. en HSE, toutes les heures d’A.P. ne sont pas assurées auprès des élèves. Or c’est un enseignement régulier, inscrit dans les grilles horaires réglementaires des élèves.
* Le traitement est inégal entre professeurs assurant l’A.P. : en HSE pour certains, en HSA pour d’autres, d’où la nécessité de considérer l’AP comme il est décrit dans les textes (c-à-d comme une heure d’enseignement à part entière ; cf BO du 30 avril 2015) et donc de le maintenir dans nos services.

Aussi, comme nous l’avions annoncé dans la pétition déposée en juin auprès de vos services, une AG exceptionnelle s’est tenue dès le 31 août. Il en résulte le présent courrier, l’actualisation de notre pétition, la demande d’une audience immédiate auprès de vos services ainsi que le dépôt d’un préavis de grève. Sachez que nous ne souhaitons ni sacrifier la qualité de l’enseignement proposé à nos élèves, ni nos conditions de travail et de rémunération. Nous demandons donc que les moyens de fonctionner convenablement et dans le respect des textes nous soient donnés (il semble que ce soit une trentaine d’heures qui manque pour que toutes les heures d’AP soient rémunérées au même titre que les autres heures d’enseignement). Il est pour le moins aberrant que les emplois du temps aient été construits autour d'un flou réglementaire au niveau du statut de l'AP

Une réponse urgente de la part de vos services juridiques s’impose. Nous nous permettons de vous rappeler que tolérer, voire institutionnaliser le traitement de l’AP en HSE remettrait totalement en cause l’esprit (cf rapport du sénat, <http://www.senat.fr/rap/a09-104-5/a09-104-525.html>), la pertinence et l’efficacité de ce dispositif et nous ne doutons pas que vous soyez profondément attachée à la conformité de sa mise en œuvre. En effet,maintenir l’AP en service effectif reviendrait à le confier aux professeurs acceptant les HSE et non en fonction des besoins réels des élèves. En outre, la charge de travail des professeurs deviendrait plus lourde (le fait de « sortir » les heures d’AP des services implique la prise en charge de classes supplémentaires pour « boucler » les services) et leur rémunération plus précaire (soumise à de multiples variables : absence des élèves lorsqu’ils participent à des actions d’information et de prévention, des sorties, des voyages scolaires, mais aussi jours fériés, arrêt de travail pour maladie, journée de formation continue…).

Nous espérons que vous accorderez toute votre attention à la question juridique que nous soulevons et à la situation problématique que nous connaissons dans notre établissement.

Nous vous prions de croire, Madame la rectrice, en l’assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Les enseignants

Pour information, historique de nos demandes et interpellations

* Courrier des enseignants à M Fix, proviseur du lycée – 11/06/2015
* Courrier des enseignants, soutenus par les syndicats, à Madame la rectrice de Créteil – 12/06/2015
* Courrier des parents d’élèves à Madame la ministre - 15/06/2015
* Courrier de Madame le Maire de Villeneuve Saint Georges à Madame la ministre – 16/06/2015
* Pétition des enseignants, soutenus par les syndicats, déposée auprès du rectorat de Créteil – 25/06/2015
* Courrier des enseignants, soutenus par les syndicats, à Madame la rectrice – 01/07/2015
* Courrier des enseignants, soutenus par les syndicats, aux services juridiques académique et ministériel – 01/07/2015